

LA PAUSE CAFÉ

MARS 2024
VOL. 4 - NO. 1



DERNIÈRE HEURE
La Cour supérieure du Québec accorde une ordonnance de sauvegarde de l'injonction interlocutoire provisoire jusqu'au 15 août 2024

+URGENCE 24 +URGENCE 24 +URGENCE 24



+URGENCE 24 +URGENCE 24 +URGENCE 24



LE JOURNAL DU COMITÉ DES CITOYENS DE RIVIÈRE-ROUGE

La solidarité nourrit l'espoir

Dans l'état actuel du monde, il n'est pas facile de demeurer optimistes et d'entretenir l'espoir. Tout semble aller si mal et pourtant, si nous prenons la peine de regarder attentivement autour de nous, mille et une choses positives pourraient et devraient prendre le devant de la scène. Nous avons peu d'emprise sur les horribles guerres qui se déroulent en ce moment, mais nous pouvons tous ensemble décider de travailler pour la paix à notre échelle. Nous pouvons faire rayonner tout ce qui se fait de bien dans nos familles, nos cercles d'amis, nos communautés et collaborer à l'édification d'un monde meilleur.

Nous devons réapprendre à communiquer en écoutant ceux qui ne pensent pas comme nous, en admettant que nous n'avons peut-être pas toujours raison. La vérité peut habiter des zones qui échappent parfois à notre vision absolue du monde et de l'humanité. Être confrontés à des idées nouvelles ou à l'opposé de nos croyances peut sembler très inconfortable, mais c'est ce qui permet de grandir à tout point de vue. Cette ouverture sur les autres et leurs différences est le seul chemin possible vers le consensus et éventuellement la collaboration réelle et sincère.

Nous avons vu durant ces derniers mois que la mobilisation citoyenne s'est ralliée sous l'étendard de l'urgence 24 h. Cette solidarité entre les citoyennes et citoyens de la Vallée de la Rouge est un signe tangible que notre région est forte de ces gens et de leur volonté de se battre pour leurs droits. Nous pouvons toutes et tous en être fiers. Voilà un fait positif qui nourrit l'espoir en ces temps difficiles. La démocratie est un cadeau qui nous a été donné et dont nous mesurons à peine la valeur et la grande vulnérabilité. À nous d'en prendre bien soin.

Les objectifs du Comité des Citoyens de Rivière-Rouge demeurent les mêmes en 2024 qu'en 2023 parce qu'ils sont importants pour nous. Ils privilégient l'inclusion, l'accueil, la collaboration et le soutien.

- Faire une plus grande place aux nouveaux arrivants et aux Premières Nations en favorisant leur participation dans nos différents projets;
- Privilégier les activités intergénérationnelles;
- Mieux faire connaître nos commerçants;
- Promouvoir « Rouge la Vallée »; et
- Recruter de nouveaux membres et encourager la participation citoyenne.

Toutefois, nous n'y arriverons pas seuls, nous voulons atteindre ces objectifs avec votre appui. N'hésitez jamais à partager avec nous vos bons coups et vos suggestions. Si vous êtes déjà membre, nous vous remercions à l'avance pour votre renouvellement et merci également à ceux et celles qui veulent le devenir.

Louise Guérin
Présidente





LA PAUSE CAFÉ

est un journal citoyen qui informe la population de Rivière-Rouge et de la Vallée de la Rouge.

Rédaction et édition:

Pauline Dugré

Photos et mise en page:

Sidney Jervis

Pour des suggestions ou pour apparaître dans La Pause Café, contactez

René Nantel au 438.393.2923

ou

Pauline Dugré au 873.564.8133

comitecitoyensrr.org

Pour nous suivre sur Facebook
[@comitecitoyensrr](https://www.facebook.com/comitecitoyensrr)

© Toutes les images sont protégées par le droit d'auteur et ne peuvent être utilisées sans l'autorisation écrite de RmédiAs.



Au coeur de nos actions

Depuis l'annonce du CISSS des Laurentides le 7 décembre dernier de la fermeture de l'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge de 20 h à 8 h, l'énergie du Comité des Citoyens a été dirigée vers les actions initiées par le Comité 24 h Urgence d'agir en vue de contrer cette fermeture. Le Comité des Citoyens siège au Comité 24 h.

Tant de choses ont été accomplies en si peu de temps qu'il était difficile de ne pas faire un retour sur l'éventail de ces actions. Nous avons donc décidé d'écrire plusieurs articles pour expliquer plus en détails la création de ce comité, les initiatives de mobilisation citoyenne et le processus judiciaire. Pour certains, le contenu de ces articles jettera une lumière nouvelle sur les actions entreprises. Pour d'autres, ce sera un rappel de l'impressionnante bataille que la communauté de la Vallée de la Rouge a mené et continue de mener sur plusieurs fronts pour dissuader le CISSS des Laurentides et le gouvernement Legault de mettre à exécution sa décision de fermer l'urgence la nuit.

Au fil des années, l'hôpital de Rivière-Rouge a été plus d'une fois la cible de mesures qui ont entraîné des réactions fortes chez la population. C'est dire toute l'importance que cette institution a au sein de notre communauté, et cela non seulement pour les services de santé essentiels qui y sont offerts, mais aussi pour ses emplois et l'attraction qu'elle génère auprès des gens qui viennent s'établir dans notre région. On ne peut pas se tromper en disant qu'il existe un réel attachement à l'hôpital et une volonté résolue de la défendre. La participation citoyenne des derniers mois en est la preuve.

NDLR: Les commentaires exprimés dans ce journal ne correspondent pas nécessairement avec les vues du Comité des Citoyens de Rivière-Rouge.

MERCI À NOS DONATEURS

**GIANT
TIGER**



**TIGRE
GÉANT**

*Tim
Hortons*

Stella-Jones
INC.

RmédiAs

Injonction accordée par la Cour d'appel

Les trois juges Geneviève Marcotte, Guy Cournoyer et Mark Schragger de la Cour d'appel du Québec ont donné raison à Martine Riopel (citoyenne), la Ville de Rivière-Rouge et la FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (partie intervenante) dans leur demande d'injonction interlocutoire provisoire permettant de maintenir ouverte l'urgence de l'hôpital pour une durée de 10 jours, soit jusqu'au 4 mars. Leur décision a donc renversé celle de la juge Élise Poisson de la Cour supérieure qui n'avait pas accordé l'injonction dans son jugement du 29 janvier.



Dans leur analyse, les juges expliquent que les quatre critères (lire l'article *La voix des tribunaux* en page 8) à rencontrer pour accorder une injonction doivent être évalués les uns par rapport aux autres, la force de l'un ayant un impact sur le poids que l'on doit accorder à l'autre. La juge Poisson avait donné raison aux demandeurs sur trois des quatre critères.

Au paragraphe 28 de la décision de la Cour d'appel, on apprend par ailleurs que les arguments du CISSS des Laurentides n'ont pas convaincu les juges quant à la nécessité de fermer l'urgence la nuit faute de personnel: « En effet, les déclarations sous serment et le rapport de consultation déposés par l'intimé (CISSS des Laurentides) se contentent de soulever un doute sur la capacité du Centre hospitalier de maintenir les soins d'urgence de 20 h à 8 h et sont fondés sur du oui-dire et sur le risque d'une fermeture éventuelle causée par une pénurie de personnel, alors qu'il admet n'avoir recensé aucun bris de service de son service d'urgence. Au surplus, malgré la crainte alléguée d'un préjudice découlant d'une fermeture impromptue ou d'un bris de service, l'intimé n'a pas semblé mettre en place un plan d'urgence pour une telle éventualité, laissant ainsi croire que l'intimé considère une telle fermeture peu probable.»

Plus loin dans la décision, il est dit: «Au surplus, le préjudice que subiraient les appelantes en l'espèce, que ce soit Mme Riopel ou la population desservie par le Centre hospitalier que représente au moins en partie la Ville de Rivière-Rouge, est potentiellement beaucoup plus important et irrémédiable que le préjudice institutionnel lié à l'organisation du personnel de l'urgence qui, à ce stade-ci, est éventuel et non réel (souligné par la rédaction). Puisqu'il ne ressort pas de la preuve soumise que le service d'urgence est incapable d'accomplir sa mission entre 20 h et 8 h ou qu'un bris de service est imminent, l'intérêt public milite plutôt vers la continuité de ce service dont bénéficient les usagers du Centre hospitalier.»

La Cour d'appel a laissé à la Cour supérieure le soin d'examiner l'opportunité de rendre une ordonnance de sauvegarde pour une durée qui ne devra pas excéder six mois. Nous savons maintenant que l'ordonnance de sauvegarde a été accordée jusqu'au 15 août prochain.

Les frais de justice engagés par Mme Riopel et la Ville de Rivière-Rouge en Cour d'appel seront payés par le CISSS des Laurentides. De plus, fait important à mentionner, la requête pour permission d'appeler et des représentations devant le juge de la Cour d'appel ont été faites sans frais (pro bono). La firme Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L. qui représente Mme Riopel et la ville a également assumé les frais de huissiers pour cette partie spécifique du dossier. À l'issue de cette étape judiciaire, Me Carl-Éric Therrien souhaite que le CISSS accepte de s'asseoir avec l'autre partie pour discuter de solutions hors cour.

Création du Comité 24 h Urgence d'agir



Le 7 décembre dernier, la CISSS des Laurentides annonçait par voie de communiqué de presse et, sans consultation préalable de la population, que l'urgence de l'hôpital fermerait de 20 h à 8 h à partir du 1er février 2024. Comme on le sait, cet horaire était déjà en vigueur depuis plus d'un an, mais devait être temporaire.

La raison invoquée par le CISSS des Laurentides était celle du manque de personnel, particulièrement en soins infirmiers, en inhalothérapie et en radiologie. Or, cette situation n'est pas unique à la région. Certaines stratégies de recrutement, de rétention et de répartition du personnel au CISSS n'ont pas été rendues publiques.

Avec la fermeture de l'urgence la nuit, les patients requérant des soins lors d'une urgence doivent être transportés soit vers l'hôpital de Mont-Laurier à une distance de plus de 60 km ou à celui de Sainte-Agathe-des-Monts, situé à près de 80 km augmentant du même coup les risques de perte de vie et de séquelles graves ou irréversibles.

À la suite de cette annonce, le maire Denis Lacasse a décidé de mettre sur pied le Comité 24 H Urgence d'agir pour tenter de contrer cette décision du CISSS. Il a demandé à l'ancien maire Denis Charette, retraité du CISSS, de présider ce comité et à l'ancienne mairesse Déborah Bélanger de se joindre aux efforts du Comité. Le comité compte une trentaine de personnes incluant des représentants des autres municipalités de la Vallée de la Rouge touchées par la décision du CISSS.

Le Comité 24 H Urgence d'agir est convaincu que si le CISSS accepte de discuter des problèmes de recrutement, des solutions novatrices pourraient être trouvées et mises en œuvre.

Le Comité 24 H Urgence d'agir s'est réuni une première fois le 21 décembre, puis les réunions se sont succédées rapidement après le temps des fêtes pour lancer la pétition contre la fermeture de l'urgence, organiser la marche qui a eu lieu le 13 janvier et préparer la demande d'injonction devant la Cour supérieure du Québec.



Issu du Comité 24 H Urgence d'agir, un groupe restreint a été constitué en vue de lancer des initiatives de recrutement et d'accueil des professionnels de la santé, de gérer les dons recueillis et d'assurer les suivis nécessaires. Ce groupe restreint est composé d'environ huit membres représentant divers organismes communautaires locaux, dont L'Action Bénévole de la Rouge qui sera chargée de recueillir les dons et les subventions le cas échéant.

Comme l'argent est le nerf de la guerre en toute chose, la collecte de dons constitue une étape cruciale en vue d'initier des projets qui viseront à accueillir le personnel médical si important aux opérations de l'urgence et, de manière plus large, de tout l'hôpital. Un GoFundMe a été créé le 19 février pour aider à recueillir les sommes nécessaires. Pour faire un don, suivez ce lien: https://www.gofundme.com/f/pour-lavenir-de-lhopital-de-riviererouge?utm_campaign=p_lico+share-sheet&utm_medium=copy_link&utm_source=customer

Il est aussi possible de faire un don par chèque ou en argent en se rendant à L'Action Bénévole de la Rouge, 259 rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

La Ville de Rivière-Rouge a déjà engagé par le biais de trois résolutions distinctes les sommes de 30 000\$, 15 000\$ et 10 000\$ à même le surplus non-affecté pour défrayer les coûts des démarches judiciaires. En vue d'alléger le fardeau financier de la population de Rivière-Rouge, la Ville souhaite que d'autres municipalités s'engagent financièrement pour l'aider à payer la facture. Elle a donc demandé par voie de résolution l'appui moral et financier de toutes les municipalités des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides dont les populations sont aussi affectées par la fermeture de l'urgence la nuit. Dans sa résolution à celles-ci, la Ville de Rivière-Rouge demande des contributions de 2\$ par habitant.

Certaines municipalités de la Vallée de la Rouge ont accepté de contribuer aux dépenses des démarches légales, d'autres ont choisi d'affecter leur contribution financière aux efforts de recrutement, de rétention et d'accueil des professionnels de la santé.

De plus, une autre demande a été adressée à toutes les autres municipalités du Québec pour des contributions financières au montant de leur choix. Déjà des municipalités de régions aussi éloignées que la Gaspésie ont accepté d'aider aux dépenses engagées.



Les citoyens de la Vallée de la Rouge contre la fermeture de l'urgence

Les citoyennes et citoyens de la Vallée de la Rouge ont vite fait de se mobiliser contre la fermeture de l'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h. À la suite d'appels soutenus du Comité des Citoyens sur sa page Facebook et qui ont été partagés en grand nombre, la population a répondu avec enthousiasme signant la pétition tant sur papier dans les commerces locaux et les établissements de la région qu'électroniquement, et ce dès les premiers jours de l'année. Aux dernières nouvelles, plus de 9 100 signatures avaient été recueillies.

Le 31 janvier, une délégation du Comité 24 h Urgence d'agir se rendait à l'Assemblée nationale pour déposer la pétition en présence des critiques en santé des partis de l'opposition: Vincent Marissal (Québec Solidaire), Joël Arseneau (Parti Québécois) et André Fortin (Parti Libéral du Québec). Bien que les relations entre la députée de Labelle, Chantale Jeannotte, et la population de la Vallée de la Rouge aient été cordiales jusqu'ici, ce dossier d'une importance capitale pour les citoyens a jeté une douche d'eau froide sur ces relations qui sont désormais plus tendues.

Le 13 janvier, alors que la neige tombait abondamment, 2 000 personnes se sont données rendez-vous à Rivière-Rouge pour participer à une marche du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge jusqu'à une scène installée au pied de la colline sur laquelle s'érige l'Hôpital de Rivière-Rouge. Si dans l'ensemble les discours prononcés à l'issue de la marche ont été appréciés pour leur soutien au maintien d'une urgence ouverte 24 h, certains comme ceux



des préfets d'Antoine-Labelle (Daniel Bourdon) et des Laurentides (Marc L'Heureux) ont clairement détonné. La députée Jeannotte a pour sa part répété le message du CISSS des Laurentides à l'effet que la fermeture de l'urgence la nuit visait à assurer des services sécuritaires aux patients. Un message qui n'a pas su convaincre les marcheurs.



Des membres du Comité 24 h se sont rendus à l'Assemblée nationale pour le dépôt de la pétition.
Photo : Vicki Émard

Il est important de mentionner que les maires et mairesses de sept municipalités (Nominigue, L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay, Labelle, La Minerve et Rivière-Rouge) ont signé une lettre adressée au ministre de la Santé, Christian Dubé, demandant une rencontre en personne pour discuter de la situation de l'urgence. Le ministre Dubé n'a pas répondu à cette lettre des sept élus municipaux.

Dernière heure

La Cour supérieure du Québec accorde une ordonnance de sauvegarde de l'injonction interlocutoire provisoire jusqu'au 15 août 2024.

L'urgence de l'hôpital demeurera donc ouverte jusqu'à cette date. La décision de la juge Élise Poisson s'appuie sur le jugement récent de la Cour d'appel du Québec qui a accordé l'injonction interlocutoire.

Il sera ensuite possible de demander une injonction permanente.

La voix des tribunaux

Dans la panoplie des actions entreprises par le Comité 24 h

Urgence d'agir, le recours aux

tribunaux par le dépôt d'une demande d'injonction interlocutoire provisoire a été fait le 24 janvier.

En quelques mots, l'objectif d'une **injonction** est de forcer une personne physique ou morale de faire ou de cesser de faire quelque chose. Si l'injonction est accordée, elle peut demeurer valide pendant une période maximale de 10 jours. Après, les demandeurs peuvent faire renouveler l'injonction interlocutoire provisoire en présentant une demande d'**ordonnance de sauvegarde** qui peut être valide pour une période maximale de 6 mois. L'**injonction permanente**, quant à elle, consacre en principe les droits des parties de façon définitive à moins que la décision soit portée en appel.

La partie demanderesse de cette demande d'injonction interlocutoire provisoire était composée de: la Ville de Rivière-Rouge, Martine Riopel (citoyenne), le Comité des Citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge, Les Résidences Côte-Cartier et les Appartements du Quartier Rivière-Rouge. Elle est représentée par la firme Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L. en l'occurrence Carl-Éric Therrien, Andréanne Lavoie et Michel Lalande, juge à la retraite.

Les défendeurs étaient bien entendu le CISSS des Laurentides et le Procureur général du Québec, agissant pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

La juge Élise Poisson de la Cour supérieure rendait sa décision le 29 janvier, soit cinq jours après l'audience. Pour avoir gain de cause, les demandeurs devaient convaincre la juge sur la base des 4 critères suivants : (1) l'urgence, (2) l'apparence de droit, (3) le préjudice sérieux ou irréparable et (4) la balance des inconvénients. Or, la juge a donné raison aux demandeurs sur les trois premiers critères, mais pas le 4e. La balance des inconvénients a trait au respect des dispositions législatives applicables et des objectifs visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi modifiant la réorganisation et le Règlement. La demande d'injonction a été en conséquence rejetée par le Tribunal de première instance.

Le 1er février, alors que la décision de fermeture de l'urgence la nuit devait prendre effet, le juge Martin Vaclair de la Cour d'appel du Québec accueillait la demande de permission d'appeler de Mme Martine Riopel et de la Ville de Rivière-Rouge; il ordonnait la continuité des procédures devant la Cour supérieure et ordonnait au CISSSL de surseoir à l'exécution de sa décision de fermer le service d'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge jusqu'à ce que la formation de la Cour en décide autrement. Le débat avait été fixé au 19 février 2024. La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) a également reçu l'autorisation de la Cour d'appel de se joindre comme partie intervenante. L'injonction interlocutoire provisoire a finalement été accordée dans une décision de la Cour d'appel du 23 février (lire le détail dans l'article *Injonction accordée par la Cour d'appel* en page 4).



Les représentants de la firme Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L.

Climat - inondation

Une inondation peut survenir lors des crues printanières ou lors de fortes précipitations et ce, quelle que soit la saison. Les bris de barrages et digues, les ruissellements, les redoux en hiver peuvent aussi causer des inondations et des refoulements d'égouts.

Comment se protéger et se préparer

Si votre résidence ou votre commerce est situé près d'une rivière ou d'un lac, informez-vous auprès de votre municipalité ou MRC sur les risques d'inondation. Consultez les cartes des zones inondables. Assurez-vous que votre résidence et votre terrain ont été aménagés de façon à réduire les risques d'inondation de votre sous-sol. Certains dommages causés par l'eau peuvent être évités ou limités par un clapet anti-refoulement. Le clapet se ferme automatiquement lorsque l'eau refoule.

À l'automne, nettoyez les gouttières, les drains et enlevez les feuilles qui pourraient s'y trouver.

Si la bouche d'égout refoule, communiquez avec votre municipalité.

- Surveillez les niveaux et débits des cours d'eau;
- Préparez votre trousse d'urgence et rédigez votre plan familial d'urgence;
- Montez à l'étage les objets et documents de valeur;
- Mettez hors de la portée des eaux les produits chimiques ou nocifs (insecticides, huiles, essence, etc);
- Bloquez les conduits d'égout du sous-sol si votre maison n'est pas munie d'un clapet anti-refoulement;
- Bouchez le drain au sous-sol pour réduire les apports d'eau;
- Calfeutrez les portes et fenêtres;
- Assurez-vous d'avoir le matériel nécessaire (sable, sacs, plastique, etc.) si vous décidez d'installer une digue de sacs de sable;
- Contactez votre municipalité pour obtenir de l'aide et du matériel.

S'il y a imminence d'inondation

- Coupez l'électricité et le gaz (propane) et l'entrée du mazout (huile);
- Respectez les consignes s'appliquant lors d'une panne d'électricité une fois le courant coupé;
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet.

Si l'eau commence à envahir votre résidence

- Informez votre municipalité de la situation;
- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent;
- Emportez vos articles essentiels (trousse d'urgence);
- Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre de services aux sinistrés;
- Ne roulez pas avec votre voiture dans ce qui semble plus de 30 cm (1 pied) d'eau et abandonnez votre véhicule si le moteur cale;
- Évitez de vous déplacer à pied dans une zone inondée, car le courant pourrait vous emporter;
- Renseignez-vous sur la santé et la sécurité de vos proches et de vos voisins, surtout s'ils sont vulnérables.

Notez que Desjardins n'offrira plus de prêts hypothécaires aux acheteurs de maisons dans les zones inondables 0-20 ans. D'autres institutions financières feront de même.

Saviez-vous que...

La directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge, Lucie Bourque, a quitté définitivement ses fonctions. C'est Martine Vézina, qui assumait l'intérim, qui a été confirmée dans la plus haute fonction de l'administration municipale. Cette responsabilité s'accompagne de la fonction d'assistante-greffière. Les offres d'emploi pour les postes de directrice générale adjointe et directrice des finances ont été affichés. En attendant que les postes soient comblés, Mme Vézina assumera le poste de trésorière par intérim et c'est la greffière, Catherine Denis-Sarrazin, qui sera assistante-trésorière et directrice-générale adjointe par intérim.

Des organismes sans but lucratif locaux se partageront la somme de 53 530\$ en 2024 grâce à un soutien financier accordé par la ville.

Le maire Denis Lacasse a informé une citoyenne le 7 février dernier que le Bulletin municipal devrait paraître à nouveau d'ici peu. Le dernier numéro du Bulletin municipal date de l'hiver 2021-2022. Le manque de personnel n'a pas permis de produire un bulletin depuis ce temps.

Plus vous utilisez votre bac vert, plus la taxe de services, qui inclut les matières résiduelles dont le recyclage, diminue. Vous avez certainement noté en recevant votre compte de taxes que vos quatre montants à payer étaient légèrement inférieurs à l'année dernière. En fait, la taxe foncière a augmenté d'environ 2%, mais comme la taxe de services a diminué dû aux redevances reçues pour vos bonnes habitudes de recyclage, votre compte de taxes indique une baisse d'environ 1% comparativement à l'année dernière. C'est payant de recycler!

Une erreur de calcul de 93 988 \$ qui n'apparaissait pas au bordereau de prix de la soumission de Constructions Gilles Paquette Ltée pour l'agrandissement et la rénovation de l'hôtel de ville a obligé la Ville de Rivière-Rouge à négocier un ajout au contrat. Les deux parties se sont entendus pour ajouter 80 000\$. Malgré cet ajout, la soumission de Gilles Paquette Ltée demeurait la plus basse, totalisant 4 725 246\$.

Par ailleurs, un autre montant de 26 709\$ plus les taxes qui n'était pas prévu à l'appel d'offres de Gilles Paquette Ltée pour des modifications électriques et mécaniques a fait l'objet d'un vote au sein du conseil. Les conseillers Otto et Paradis s'y sont opposés alors que les conseillers Bazinet et Therrien et la conseillère Boivin ont voté en faveur. Le montant a donc été ajouté au contrat.

Les commerçants situés sur le territoire de la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge paieront leur adhésion obligatoire sur la base de 0,3\$ du pied carré pour un minimum de 375\$ et un maximum de 750\$ annuellement. La SDC recevra une aide financière de 15 000\$ de la Ville duquel montant 10 000\$ seront réservés pour les opérations de l'organisme et 5 000\$ pour le Bureau d'accueil touristique.

Les agriculteurs, acériculteurs, artisans et commerçants du secteur agro-alimentaire et autres secteurs sont invités à s'inscrire dès maintenant pour tenir un kiosque au 2e Marché d'été qui débutera le 6 juillet à la gare de Rivière-Rouge jusqu'au 7 septembre. Pour s'inscrire, écrivez à urbanisme@riviere-rouge.ca Le Marché d'été est ouvert tous les samedis de 10 h à 14 h.

Mariloup Beaudet-Laplante de Nominique fait un arrêt au Tim Hortons avec sa mère pour souligner sa médaille de participation dans le groupe inter-sénior pour les 14 ans en patinage artistique. Bravo à Mariloup et à tous les autres qui pratiquent ce sport au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.



Salle du conseil

Si vous n'avez jamais assisté à une réunion du conseil municipal, ça pourrait être une bonne idée d'y être aux prochaines. Les séances ordinaires se tiennent tous les premiers mercredis du mois à 19 h. Notez cependant que celle du 6 mars aura lieu dans la Salle du conseil de Sainte-Véronique. Le 3 avril, la réunion se tiendra dans la nouvelle salle du conseil de l'Hôtel de ville. Vous aurez l'occasion de découvrir cette nouvelle salle et d'apprécier l'acoustique qui faisait défaut auparavant, particulièrement dans les salles du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge. La nouvelle salle est moderne, sobre et fonctionnelle. Chaque conseiller et conseillère a maintenant un microphone. L'environnement se prête donc très bien à une familiarisation avec la politique municipale. (Photos Louise Guérin)



Cafés Citoyens

Les dates des prochains Cafés Citoyens sont maintenant connues. Il s'agit du 02 mars, 13 avril et 18 mai 2024. Les Cafés débuteront à 9 h 30 plutôt que 9 h. Les Cafés Citoyens se tiendront comme à l'habitude à la salle Cercle de la Gaieté du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

Les billets seront en vente au coût de 5\$ à la Boulangerie de Rivière-Rouge, La Bohémienne, L'Action Bénévole de la Rouge et le Resto L'Escale du Quartier.

*Tim
Hortons*

Merci à Tim Hortons et à son propriétaire, Pierre Bousquet, qui fournira le café servi aux Cafés Citoyens tout au long de l'année.

UTA

LE PLAISIR
d'apprendre!

UDS Université de
Sherbrooke

HAUTES-LAURENTIDES

HIVER 2024



Personnes de 50 ans et plus | Aucun préalable, aucun examen

USherbrooke.ca/UTA  facebook.com/UTA.USherbrooke

CONFÉRENCES

À la découverte de la génétique : notre ADN

Diane Bergeron

Le mercredi 27 mars
De 13 h 30 à 16 h



Nous vous invitons à explorer le monde de la génétique en partant de ses bases biologiques et mathématiques jusqu'à son rôle en génie génétique. Nous verrons son rôle en médecine, en pharmacie, en agroalimentaire et autres domaines connexes, ainsi que ses influences externes.



Charlie Chaplin, le rebelle

Rolland Haché

Le mercredi 17 avril
De 13 h 30 à 16 h



Derrière Charlot, l'éternel itinérant qui a fait rire plusieurs générations, se cache Chaplin, un être tourmenté et critique de son époque. Que révèle Charlot, ce personnage complexe, emblématique du cinéma, sur les côtés sombres du rêve américain? Appuyés par des extraits de ses films des années 20 aux années 30, nous suivons le parcours d'une métamorphose artistique, celle de la comédie populaire au drame historique.



Les conférences se dérouleront à l'endroit suivant :

Centresportif et culturel de la Vallée
de la Rouge
Salle Cercle de la gaieté
1550, chemin du Rapide, Rivière-Rouge



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute personne qui désire s'inscrire aux activités doit :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne,
dès le 26 février 2024, 9 h, sur le site Web :
www.usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/ht.

Informations et/ou aide pour vous inscrire:

Marielle Bellefleur: 438 392-6847
Courriel : marielle.bellefleur@usherbrooke.ca

À noter: Cette affiche est un résumé de la programmation qui pourrait changer sans préavis.
La version détaillée est maintenant en ligne au www.usherbrooke.ca/uta/prog et c'est cette dernière qui sera constamment mise à jour.

Surveillez les annonces à venir sur le

FESTI-GRILL

le premier festival culinaire à se tenir à Rivière-Rouge. L'événement organisé par la SDC de Rivière-Rouge aura lieu les 25, 26 et 27 juillet 2024 au Parc Liguori-Gervais.

Marquez vos calendriers pour ces agapes qui s'accompagneront de spectacles et d'activités familiales à ne pas manquer.



Nouvelle entreprise

Réflexo & Madéro

Réflexo pour réflexologie et Madéro pour madérothérapie. Ce nouveau commerce est installé au 306 rue L'Annonciation Nord. La propriétaire, Nathalie Proulx, pratique la réflexologie depuis maintenant plus de 20 ans. La réflexologie agit sur les zones et points réflexes qui correspondent aux glandes et organes du corps. Ces zones se retrouvent entre autres dans les mains, les pieds et les oreilles.

La Réflexologie Corporelle tient compte de l'Être dans son intégralité, soit sur le plan physique, émotionnel, mental ainsi que dans les autres corps subtils. Selon les besoins de chaque personne, un soin peut comprendre les parties du corps suivantes, : les pieds, les mains, les oreilles, les jambes, les bras, le dos, les clavicules, les oreilles, le visage et la tête. La durée d'une séance varie en moyenne entre 30 minutes et 1 h 30.

Depuis décembre dernier, Mme Proulx a intégré les soins en madérothérapie afin d'avoir une gamme de services adaptée à la forte demande de gens qui désirent se sentir mieux et de ceux qui ont à coeur leur auto-guérison et la prévention. La madérothérapie consiste à masser avec le bois pour éliminer la cellulite, mais surtout pour optimiser l'état de santé.

La réflexologie aide les gens aux prises avec des maux de dos, des tendinites, des problèmes de nerf sciatique, de stress etc. Pour prendre rendez-vous avec Nathalie Proulx, composez le 514.238.6946. Des certificats cadeaux sont offerts sur place ainsi que des cartes de rabais fidélité.



Photos fournies par Nathalie Proulx

L'avenir de Denis Lacasse

Le maire Denis Lacasse a annoncé lors du Café Citoyen du 27 janvier qu'il ne se représenterait pas à la mairie aux prochaines élections municipales prévues en novembre 2025.

Lors d'un entretien avec La Pause Café, M. Lacasse a expliqué que sa santé est sa première priorité. «Être maire, c'est un job à temps plein et la pression est forte», dit-il. Denis Lacasse est en politique municipale depuis 1988. Il a servi sous quatre maires différents. Deux de ses mandats étaient comme conseiller au Village de Sainte-Véronique avant la fusion avec la Municipalité de Marchand et le Village de l'Annonciation.



Comme il atteindra l'âge de 70 ans dans quelques mois, il souhaite ralentir ses activités et mettre l'accent sur sa santé. Le dossier du maintien de l'urgence est certainement l'un des dossiers majeurs sur lesquels il travaillera d'ici la fin de son mandat. « Les résultats obtenus auront des effets au niveau de toute la province. Peu importe le sujet, Rivière-Rouge doit défendre ses intérêts entre les deux pôles que sont Mont-Laurier et Mont-Tremblant », précise-t-il.

Il ne fait pas de doute que la politique municipale le passionne. Il n'exclut pas l'idée de revenir comme conseiller municipal si sa santé lui permet. Il croit que son expérience tant comme maire que comme conseiller lui permettrait de travailler avec des personnes aux visions diverses.

Nous verrons si cette annonce de M. Lacasse encouragera les candidats potentiels à la mairie de la Ville de Rivière-Rouge à se faire connaître.



Garder votre appartement et payer vos factures

Avez-vous des problèmes à payer votre loyer chaque mois et à respecter votre budget? Si oui, lisez ceci. Le projet FIVO pourrait vous aider à garder votre appartement, à mieux gérer votre budget et à favoriser votre autonomie.

Le projet pilote FIVO ou Fiducie volontaire Antoine-Labelle est organisé par l'organisme Signée Femmes, le CISSS, la CDCHL et la Maison Lyse-Beauchamp.

Le projet s'adresse à toute personne qui éprouve des difficultés à payer son loyer, qui reçoit un revenu régulier soit d'un travail ou de l'aide sociale, mais qui éprouve des difficultés à gérer son budget et qui souhaite s'améliorer à ce niveau.

Pour recevoir de l'aide, vous devrez d'abord communiquer avec Céline Beauregard à Signée Femmes au numéro 819 275-5455 ou vous rendre au 624 rue L'Annonciation Nord à Rivière-Rouge. Vous pourrez ensuite consulter un-e intervenant-e, lui faire part de vos besoins, compléter votre inscription et ensuite reprendre vos finances en mains. Ça vaut la peine d'essayer si à chaque fin de mois votre niveau de stress augmente avec les paiements qui doivent être faits. N'hésitez pas, contactez Signée Femmes.



Concours photo



Photographes amateurs, voici votre chance de mettre votre talent au profit de la communauté. Prenez des photos dans toute la Vallée de la Rouge présentant notre région sous son meilleur jour. Les photos retenues serviront à promouvoir notre région auprès de futurs résidents et employés de l'Hôpital de Rivière-Rouge.

Les gagnants des 1ère et 2e places verront leurs photos publiées dans ce journal et recevront une tasse et un t-shirt imprimés avec leurs photos, gracieuseté de Rmédias.ca

Faites parvenir vos photos à info@rmedias.ca avant le 30 juin 2024. Merci et bonne chance!

La participation au concours accorde l'utilisation gratuite et complète de vos images par Rmédias.



Formations offertes par Artistes de chez nous

15-16 mars : Une formation de peinture acrylique à la spatule sera donnée à la salle R-Jetté à Nominigüe avec Sandra Tomb, artiste de renommée internationale.

Prix: 95\$ pour les membres, 120\$ pour les non-membres

Inscription avant le 11 mars à Artistescheznous@gmail.com ou sandratomb@gmail.com



19 mars : Une formation en transfert d'image est offerte par l'artiste Lorraine Bélanger à la gare de Rivière-Rouge.

Prix: 25\$ pour les membres, 45\$ les non-membres

Inscription avant le 18 mars à Artistescheznous@gmail.com ou l.belanger1955@yahoo.ca ou 819-275-2092



Atelier libres : les lundis à la salle A. Ardouin à Nominigüe entre 9 h et 15 h.

L'organisme Artistes de chez nous regroupe les personnes intéressées par les arts visuels de la municipalité de Nominigüe et des environs. Pour devenir membre : 25\$ par an.

<https://www.facebook.com/Artistesdenominigüe>

Nous vous remercions de vous abonner, d'aimer et partager notre page Facebook

<https://www.facebook.com/Artistesdenominigüe>